



ReSound ONE

Mode d'emploi

ReSound Aides auditives intra-auriculaires

GN Making Life Sound Better

resound.com

Informations sur l'aide auditive

Aide auditive gauche		Aide auditive droite	
Numéro de série		Numéro de série	
Modèle		Modèle	
Type de pile	<input type="checkbox"/> CIC pile 10A		

Programme	Bip	Description
1	Un bip	
2	Deux bips	
3	Trois bips	
4	Quatre bips	

Sommaire

Introduction	5
Aide auditive CIC (Completely-In-the-Canal)	8
Préparation de votre aide auditive avant utilisation	9
Mise en place de l'aide auditive dans l'oreille	12
Retrait de l'aide auditive de votre oreille	14
Utilisation de l'aide auditive	15
Nettoyage et entretien de l'aide auditive	18
Gestion des acouphènes	24
Mises en garde et précautions générales	32
Dépannage	36
Mises en garde aux audioprothésistes (États-Unis uniquement)	37
Informations légales	40
Données techniques	44
Informations supplémentaires	45

Introduction

Merci d'avoir choisi des aides auditives ReSound. Nous vous recommandons d'utiliser votre aide auditive tous les jours.



REMARQUE : Lisez attentivement ce mode d'emploi AVANT d'utiliser votre aide auditive.

Utilisation prévue

- L'aide auditive est conçue pour compenser les troubles de l'audition en amplifiant et en transmettant le son à l'oreille.

Groupe cible/Profil d'utilisateur

- Cette aide auditive est destinée à être utilisée par les adultes et les enfants de 12 ans ou plus.
- Cette aide auditive est destinée à être utilisée par des personnes peu expérimentées.
- L'aide auditive est conçue pour être réglée par des audioprothésistes qualifiés.

Indications thérapeutiques

- Surdit  de perception, de transmission ou mixte.

Contre-indications

Un audioproth siste doit conseiller   un utilisateur potentiel de consulter rapidement un m decin (de pr f rence un ORL) avant de proposer une aide auditive. Ceci en particulier si l'audioproth siste d termine par l'enqu te, l'observation r elle, l'examen ou toute autre information disponible concernant l'utilisateur potentiel, que celui-ci pr sente l'une des conditions suivantes :

- Malformation congénitale ou traumatisme visible de l'oreille.
- Drainage de l'oreille de moins de 90 jours.
- Perte soudaine de l'audition de moins de 90 jours.
- Vertiges aigus ou chroniques.
- Perte auditive unilatérale brusque ou débutante de moins de 90 jours.
- Rinne égal ou supérieur à 15 dB à 500 Hz (Hertz), 1000 Hz et 2000 Hz.
- Bouchon de cérumen ou corps étranger dans le conduit auditif.
- Douleur ou gêne dans l'oreille.

Effets secondaires

Si vous ressentez des effets secondaires, contactez votre audioprothésiste. Les effets secondaires possibles avec le port d'une aide auditive peuvent être :

- Vertiges
- Acouphène
- Diminution de la perception auditive
- Nausées
- Réactions cutanées
- Excès de cérumen

Symboles



MISE EN GARDE : Indique une situation pouvant entraîner des blessures sérieuses.



Fabricant légal.



PRÉCAUTION : Indique une situation pouvant entraîner des blessures mineures à modérées.



Dispositif médical.



REMARQUE : Indique des conseils ou astuces pour bien utiliser votre aide auditive.



Sur ordonnance uniquement (États-Unis).



Suivez les instructions d'utilisation.



Conforme aux exigences ACMA.



Produit avec partie appliquée de type B.



Identification unique du dispositif.



Date de fabrication.



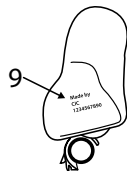
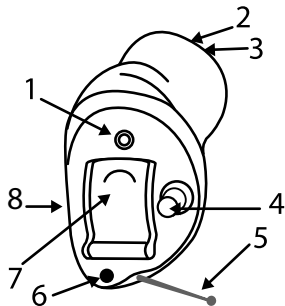
Ne jetez jamais une aide auditive ou une pile/batterie avec les déchets ménagers ordinaires. Une aide auditive ou une pile doit être éliminée dans des sites spécifiques prévus pour les déchets électroniques, ou renvoyés à votre audioprothésiste pour une élimination sûre.

Veillez consulter votre audioprothésiste pour l'élimination de votre aide auditive.

REMARQUE : Il peut y avoir des réglementations spécifiques dans votre pays.

Aide auditive CIC (Completely-In-the-Canal)

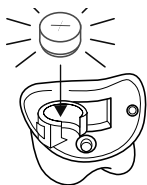
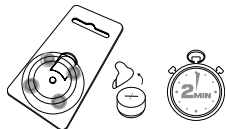
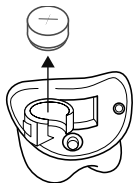
1. Entrée microphone
2. Sortie son avec filtre pare-cérumen
3. Évent (en option)
4. Bouton sélecteur de programme (en option)
5. Fil d'extraction
6. Évent (en option)
7. Porte-pile et Interrupteur marche/arrêt
8. Fabricant, modèle et numéro de série.
9. Fabricant, modèle et numéro de série. Vue de côté.



Préparation de votre aide auditive avant utilisation

Remplacement de la pile

1. Ouvrez complètement le porte-pile à l'aide de votre ongle. Ôtez la pile usagée.
2. Préparez une nouvelle pile. Enlevez la languette de protection pour activer la pile. Attendez 2 minutes avant d'insérer la pile dans le porte-pile.
3. Insérez la pile neuve en veillant à respecter la polarité. Insérez toujours la pile dans le porte-pile : jamais directement dans l'aide auditive. Refermez le porte-pile.



Lorsque l'aide auditive n'est pas utilisée, ouvrez le porte-pile pour l'arrêter. Ouvrez le porte-pile complètement pour permettre à l'humidité de s'évaporer. Ceci permet de prolonger la durée de vie de l'aide auditive.

Nous vous conseillons de toujours avoir sur vous des piles de rechange.

Mises en garde à propos des piles et batteries



MISE EN GARDE : Les piles contiennent des substances dangereuses et doivent donc être recyclées de manière appropriée afin de garantir votre sécurité et protéger l'environnement. Veuillez noter :

1. Ne laissez jamais une pile d'aide auditive à proximité d'un enfant ou d'une personne aux capacités cognitives, intellectuelles ou mentales réduites.
2. Ne mettez jamais une pile d'aide auditive dans votre bouche.
3. N'avez jamais les piles et ne les placez jamais à l'intérieur d'une partie du corps, car une pile peut provoquer des blessures graves. Si une pile a été avalée ou placée à l'intérieur d'une partie du corps, consultez immédiatement un médecin.
4. Ne rechargez pas de piles zinc-air - elles risquent de couler ou d'exploser.
5. Ne tentez jamais de vous débarrasser d'une pile en la brûlant.
6. Les piles usagées sont nocives pour l'environnement. Veuillez les recycler en respectant la législation locale ou retournez-les à votre audioprothésiste.
7. Les piles peuvent fuir. Enlevez la pile si vous n'utilisez pas l'aide auditive pendant une période prolongée.
8. Si la pile n'est pas correctement insérée, l'aide auditive ne fonctionnera pas et la pile risquera de chauffer. Si c'est le cas, veuillez retirer la pile.



REMARQUE :

- Pour un fonctionnement optimal, n'utilisez que des piles zinc-air neuves, et dont la durée de vie restante est supérieure à un an.
- Afin d'économiser la pile, pensez à arrêter votre aide auditive lorsque vous ne l'utilisez pas.

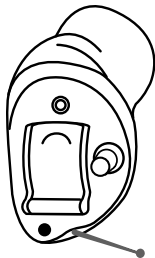
Signal sonore indicateur de pile ou batterie faible

Lorsque les piles/batteries sont faibles, le volume de vos aides auditives diminue momentanément et une mélodie retentit toutes les 15 minutes jusqu'à ce que la pile/batterie soit vide, puis vos aides auditives s'éteignent.

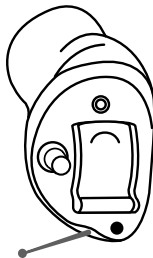
Mise en place de l'aide auditive dans l'oreille

Distinction de l'aide auditive droite et gauche

Aide auditive gauche
(marquage bleu sur la coque)



Aide auditive droite
(marquage rouge sur la coque)

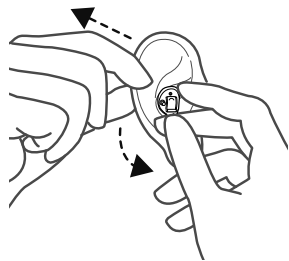


i **REMARQUE** : Vos aides auditives sont conçues pour s'adapter exactement à votre oreille gauche et à votre oreille droite respectivement. Chacune d'entre elle ne s'adaptera donc correctement qu'à l'oreille pour laquelle elle est conçue.

! **PRÉCAUTION** : Si vous disposez de deux aides auditives, elles peuvent être réglées différemment. Faites attention à ne pas les intervertir car cela pourrait endommager votre audition.

Insertion de l'aide auditive

1. Saisissez l'aide auditive entre le pouce et l'index.
2. Insérez l'aide auditive dans votre conduit auditif :
Placez la sortie écouteur vers le conduit auditif. Tournez la partie supérieure de l'aide auditive en effectuant un mouvement de va-et-vient de sorte qu'il se place sous le pli cutané qui surplombe votre conduit auditif.



3. Vérifiez que l'évent se trouve dans l'encoche située juste au-dessus du lobe de votre oreille.

Cette manipulation deviendra plus facile avec l'habitude. Une fois bien en place, l'aide auditive doit se sentir sans pour autant être désagréable.



REMARQUE : Tirer légèrement l'oreille vers le haut et vers l'extérieur avec la main opposée pendant l'insertion peut faciliter la manipulation.

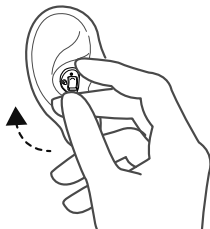


PRÉCAUTION : Ne tentez jamais de modifier vous-même la forme de l'aide auditive.

Retrait de l'aide auditive de votre oreille

1. Saisissez l'aide auditive entre le pouce et l'index. Tirez légèrement vers le haut, tout en faisant légèrement tourner votre main vers l'avant.

Si votre aide auditive est équipée d'un fil d'extraction, tirez sur le fil pour retirer l'aide auditive.



2. Essayez votre aide auditive pour enlever les débris.
3. Si vous n'utilisez pas l'aide auditive maintenant, arrêtez-la. Consultez "Mise en marche et arrêt de l'aide auditive", page 15.

Utilisation de l'aide auditive

Mise en marche et arrêt de l'aide auditive

Pour mettre en marche votre aide auditive :

Fermez le porte-pile (avec une pile correctement placée dans le porte-pile).

Les aides auditives se mettent toujours en marche sur le programme 1, avec le volume préréglé.

Pour arrêter votre aide auditive :

Utilisez un ongle pour ouvrir le porte-pile.

Commande de volume

Si vos aides auditives sont dotées d'un bouton sélecteur de programme, elles peuvent être réglées avec différents programmes pour supporter diverses situations d'écoute. Voir Bouton sélecteur de programme (en option) ci-dessous.

Pour contrôler le volume, passez au programme qui correspond le mieux à votre situation d'écoute actuelle.

Bouton sélecteur de programme (en option)

Votre aide auditive peut être équipée d'un bouton sélecteur de programme qui vous permet d'utiliser plusieurs programmes d'écoute différents. Consultez "Programmes d'écoute (en option)", page 16.

1. Appuyez sur le bouton sélecteur de programme pour passer d'un programme à l'autre.
2. Vous entendrez alors un ou plusieurs bips. Le nombre de bips indique le programme sélectionné (un bip = programme un, deux bips = programme deux, etc.).

3. Lorsque l'aide auditive est arrêtée puis mise en marche à nouveau, elle retourne toujours au programme par défaut (programme 1 et au volume préréglé).

Programmes d'écoute (en option)

Votre audioprothésiste peut activer sur votre aide auditive un ou plusieurs programmes d'écoute. Ces programmes peuvent vous aider dans des situations spécifiques. N'hésitez pas à demander à votre audioprothésiste quels programmes peuvent être utiles pour vous.

Programmes	Utilisation
All-Around	La meilleure option si vous souhaitez n'utiliser qu'un seul programme.
Restaurant	Pour une utilisation dans les lieux bruyants tels que les restaurants et les réunions.
Musique	Pour écouter de la musique.
Téléphone acoustique	Un programme spécial pour les conversations téléphoniques.
Extérieur	Pour une utilisation en extérieur (pour réduire le bruit du vent).

Utilisation d'un téléphone

Votre aide auditive vous permet d'utiliser le téléphone normalement. Trouver la position optimale pour tenir le téléphone peut exiger une certaine pratique.

Les suggestions suivantes peuvent être utiles :

1. Tenez le combiné proche de votre oreille comme d'habitude.

2. Si des sifflements se font entendre, patientez quelques instants dans la même position. L'aide auditive pourra peut-être éliminer ce Larsen.
3. Vous pouvez aussi éloigner légèrement le combiné téléphonique de votre oreille.

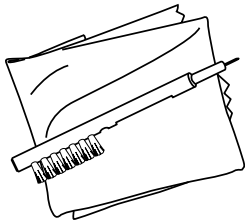
Téléphones portables

Votre aide auditive est conforme aux normes internationales de compatibilité électromagnétique les plus strictes. Des perturbations diverses peuvent être causées soit par la nature même du téléphone portable, soit par votre opérateur de téléphonie mobile.

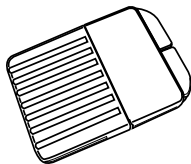
Nettoyage et entretien de l'aide auditive

Outils de nettoyage

Ces outils de nettoyage sont fournis avec votre aide auditive :



1. Chiffon doux.
2. Une brosse munie d'un aimant pour pile.
3. Un fil de nettoyage (non illustré)



Votre audioprothésiste peut vous donner une boîte de filtres pare-cérumen.

Instructions générales pour l'entretien et la maintenance



REMARQUE : Pour obtenir la meilleure expérience possible et prolonger la durée de vie de votre aide auditive, il est important de la nettoyer et de l'entretenir.

Maintenir votre aide auditive en parfait état de marche est facile - il suffit de suivre les étapes suivantes :

1. Lorsque vous enlevez votre aide auditive, éteignez-la en ouvrant complètement le porte-pile. Ceci permet de les sécher.
2. Après avoir retiré votre aide auditive, essayez-la avec un chiffon doux pour la maintenir propre et sèche.
3. Si vous utilisez un produit de séchage, utilisez uniquement les produits recommandés.
4. Appliquez des produits cosmétiques, du parfum, de l'après-rasage, de la laque, des lotions, etc. **AVANT** de mettre en place vos aides auditives. Ces produits peuvent endommager ou décolorer votre aide auditive.
5. N'immergez jamais votre aide auditive dans un liquide.
6. Gardez votre aide auditive à l'abri de toute chaleur excessive et de la lumière directe du soleil.
7. L'appareil est certifié IP68 pour sa résistance à l'eau et à la poussière :
 - L'appareil dispose d'une protection **IP6X** contre l'intrusion de poussière. Évitez d'exposer l'appareil à des poussières importantes.
 - L'appareil dispose d'une protection **IPX8** contre l'intrusion d'eau. Évitez d'exposer l'appareil à l'eau et ne vous baignez pas, ne vous douchez pas et ne faites pas de sauna lorsque vous portez l'appareil.



PRÉCAUTION :

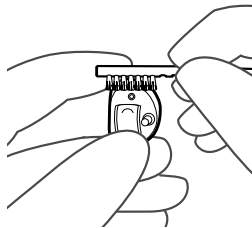
- N'utilisez jamais d'alcool ou de produits de nettoyage pour nettoyer votre aide auditive. Ceci peut endommager votre aide auditive et provoquer une réaction cutanée.
- Le cérumen ou la saleté présente sur votre aide auditive peut provoquer une infection. Pour éviter cette situation, nettoyez l'aide auditive comme indiqué.

Entretien quotidien et maintenance

Il est important de garder votre aide auditive propre et sèche chaque jour. Utilisez les outils de nettoyage fournis.



1. Essuyez votre aide auditive avec le chiffon.



2. Passez la brosse sur les microphones.

3. Utilisez le fil de nettoyage fourni pour nettoyer l'évent qui traverse l'aide auditive . Insérez le fil depuis l'extérieur de l'aide auditive pour éliminer les débris.



REMARQUE :

- N'insérer jamais les poils de la brosse ou la tige de nettoyage à l'intérieur des entrées du microphone. Ceci peut endommager votre aide auditive.

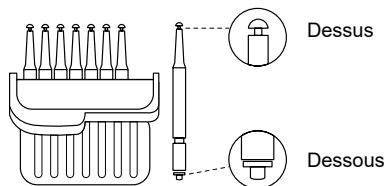
Remplacement des filtres pare-cérumen

Les aides auditives intra-auriculaires peuvent être équipées de filtres pare-cérumen qui protègent du cérumen et de l'humidité. Il est recommandé de les changer dès que nécessaire. Consultez votre audioprothésiste pour obtenir plus d'informations sur la fréquence du remplacement. Cela dépendra de la quantité de cérumen produite par vos oreilles.

Utilisation de l'outil pour pare-cérumen

L'extrémité supérieure de l'outil sert à retirer l'ancien filtre pare-cérumen de la sortie son. La sortie son se trouve dans la partie de l'aide auditive qui se place dans l'oreille.

L'extrémité inférieure contient le nouveau filtre pare-cérumen qui remplace l'ancien.



Boîte avec outils pare-cérumen

1. Pour enlever le filtre pare-cérumen usagé, insérez la pointe d'extraction de l'outil dans le pare-cérumen usagé de sorte que la tige touche l'extrémité du pare-cérumen. Tirez-le délicatement vers l'extérieur.

2. Pour insérer un nouveau filtre pare-cérumen, placez-le, à l'aide de l'outil, en face de la sortie son de l'écouteur. Une fois le filtre en place, tirez délicatement sur l'outil tout en effectuant un mouvement de rotation. Assurez-vous que le nouveau filtre reste correctement fixé à l'écouteur.



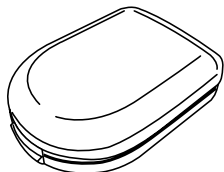
REMARQUE : Appuyez sur le nouveau pare-cérumen avec le côté plat de l'outil pour pare-cérumen pour vous assurer qu'il est correctement en place.

Pour obtenir plus d'informations sur l'utilisation d'un pare-cérumen, contactez votre audioprothésiste pour vous assurer d'utiliser un pare-cérumen adapté à votre aide auditive.



PRÉCAUTION : Utilisez exclusivement des consommables d'origine (filtres pare-cérumen, par exemple).

Rangement de l'aide auditive



Le meilleur rangement pour votre aide auditive est l'écrin fourni avec.



MISE EN GARDE :

- Ne mettez jamais une pile d'aide auditive dans votre bouche.
- Ne laissez jamais une pile d'aide auditive à proximité d'un enfant ou d'une personne aux capacités cognitives, intellectuelles ou mentales réduites.
- N'avalez jamais les piles et ne les placez jamais à l'intérieur d'une partie du corps, car une pile peut provoquer des blessures graves. Si une pile a été avalée ou placée à l'intérieur d'une partie du corps, consultez immédiatement un médecin.

Gestion des acouphènes

R ONLY (US)

Module Tinnitus Sound Generator

Votre aide auditive ReSound dispose d'une fonction Tinnitus Sound Generator (TSG) un outil servant à générer des sons à utiliser dans le cadre d'un programme de gestion des acouphènes, et qui peuvent soulager l'utilisateur de ses acouphènes. Le TSG peut générer un son qui peut être ajusté selon vos préférences, déterminées au préalable avec un médecin, un ORL ou un audioprothésiste. En fonction du programme d'écoute de l'aide auditive et de l'environnement dans lequel vous évoluez, vous entendrez ce son de façon continue ou sous la forme de fluctuations.

Indications d'utilisation du module TSG

Le module Tinnitus Sound Generator est un outil qui génère des sons à utiliser dans le cadre d'un programme de gestion des acouphènes, et qui sert à soulager temporairement l'utilisateur de ses acouphènes. Il est principalement destiné aux personnes âgées de plus de 18 ans. Il peut également être prescrit aux enfants âgés de 12 ans ou plus. Les enfants ainsi que les personnes aux capacités intellectuelles réduites nécessitent une surveillance particulière lors de l'insertion et du retrait de l'aide auditive avec le module TSG.

Mode d'emploi du module TSG

Description de l'appareil

Le module Tinnitus Sound Generator (TSG) est un outil logiciel qui génère des sons à utiliser dans le cadre de programmes de gestion des acouphènes, et qui sert à soulager temporairement l'utilisateur de ses acouphènes.

Explication du fonctionnement

Le module TSG est un générateur de bruit blanc dont la bande passante et l'amplitude de la modulation sont réglables. Le niveau de sortie et la fréquence de ce son peuvent être ajustés à des exigences thérapeutiques spécifiques déterminées par un médecin ORL ou un audioprothésiste.

Votre audioprothésiste peut moduler le bruit blanc généré pour le rendre plus agréable. Il peut alors ressembler au bruit des vagues s'échouant sur une plage, par exemple.

L'amplitude et la vitesse de la modulation du son généré peuvent également être modifiées selon vos préférences. Une fonction supplémentaire peut être activée par votre audioprothésiste, vous permettant de sélectionner des sons prédéfinis qui imitent les sons de la nature, tels que les vagues ou l'eau qui coule.

Si vos acouphènes sont présents uniquement dans des environnements calmes, votre audioprothésiste peut régler le générateur de son TSG afin qu'il devienne audible uniquement dans de tels environnements. Le volume sonore peut également être ajusté à l'aide de la commande de volume. Demandez conseil à votre médecin, votre ORL ou votre audioprothésiste pour savoir si vous avez besoin de contrôler le niveau sonore du générateur de son à l'aide de la commande de volume.

Concept scientifique de base

Le module TSG crée un enrichissement sonore dont le but est d'envelopper les acouphènes d'un son neutre qui peut être facilement ignoré. Cet enrichissement sonore est une composante importante de la plupart des approches d'habituation aux acouphènes, comme par exemple la TRT (Tinnitus Retraining Therapy).

Pour vous aider à vous habituer à vos acouphènes, ceux-ci doivent rester audibles. Le niveau sonore idéal du TSG est celui qui permet à la fois d'entendre le son émis, mais également les acouphènes.

Le module TSG peut aussi être réglé pour masquer les acouphènes, apportant ainsi un soulagement temporaire grâce à l'introduction d'une source sonore plus agréable et contrôlable.

Commande de volume TSG

Le générateur de son a été réglé à un niveau de volume sonore spécifique par votre audioprothésiste. Lorsque le générateur de son est activé, le volume sonore est à ce niveau. Pour une utilisation classique, il est inutile de régler ce volume manuellement. Cependant, la commande de volume permet de régler ce niveau sonore en fonction de vos préférences. Le niveau de sortie du générateur de son TSG peut être modifié uniquement dans la zone de variation définie par l'audioprothésiste.

Le réglage du volume du TSGest une fonction optionnelle utilisée pour régler le niveau sonore du son généré.

TSG - Données techniques

Type de signal audio : Numérique.

Sons disponibles

Le bruit blanc généré peut être réglé avec les filtres suivants :

_filtre passe-haut	_filtre passe-bas
500 Hz	2000 Hz
750 Hz	3000 Hz
1000 Hz	4000 Hz
1500 Hz	5000 Hz
2000 Hz	6000 Hz
-	8000 Hz

L'amplitude du bruit blanc peut être modulée avec une profondeur d'atténuation maximale de 14 dB.



Délivrance de cet appareil

Une aide auditive avec générateur de son TSG ne peut être délivrée que sur ordonnance de votre médecin ORL et son utilisation doit respecter les recommandations de celui-ci. TSG Afin d'éviter des dommages auditifs permanents, la durée d'utilisation quotidienne maximale doit tenir compte du niveau sonore du son généré.

Pour tout réglage du TSG, veuillez consulter votre audioprothésiste.

Si vous ressentez des effets indésirables, tels que maux de tête, étourdissements, nausées, diminution de la perception auditive ou augmentation de la perception des acouphènes, vous devez cesser d'utiliser le générateur de son et en parler à votre audioprothésiste.

Population ciblée

Il est principalement destiné aux personnes âgées de plus de 18 ans. Il peut également être prescrit aux enfants âgés de 12 ans ou plus. Les enfants ainsi que les personnes aux capacités intellectuelles réduites nécessitent une surveillance particulière lors de l'insertion et du retrait de l'aide auditive avec le module TSG.

Remarque importante pour les utilisateurs du générateur de son

Un générateur de son est un appareil électronique conçu pour générer un bruit d'intensité suffisante pour masquer les bruits internes. Il peut aussi être utilisé comme aide pour entendre les bruits externes et la parole.

Les bonnes pratiques de santé exigent qu'une personne présentant des acouphènes passe une évaluation médicale avec un médecin (de préférence spécialiste de l'oreille) avant d'utiliser un générateur de son. Les médecins spécialisés dans les pathologies de l'oreille sont appelés otolaryngologistes, otologistes ou oto-rhino-laryngologistes (ORL).

L'objectif de l'examen médical est de s'assurer que tous les traitements médicaux qui peuvent entrer dans le programme de gestion des acouphènes ont été identifiés et mis en œuvre avant l'utilisation d'un générateur de son.

L'utilisation d'une aide auditive équipée d'un générateur de son doit se faire sur les conseils appropriés du médecin et / ou dans le cadre d'un programme global d'habituation aux acouphènes.

Mise en garde



MISE EN GARDE :

- Le générateur de son peut être dangereux en cas de mauvaise utilisation.
- Le générateur de son doit être utilisé uniquement sur conseil d'un médecin, d'un audiologiste ou d'un audioprothésiste.
- Le générateur de son n'est pas un jouet. Il doit être tenu à l'écart des enfants ou des animaux qui pourraient se blesser avec.



PRÉCAUTION :

- Si vous ressentez des effets indésirables, tels que nausées, étourdissements, maux de tête, diminution de la perception auditive ou augmentation de la perception des acouphènes, vous devez cesser d'utiliser votre générateur de son et en parler à votre audioprothésiste.
- Cessez d'utiliser le générateur de son et consultez rapidement un médecin si l'une des situations suivantes se présente :
 1. Malformation congénitale ou traumatisme visible de l'oreille.
 2. Drainage de l'oreille de moins de 90 jours.
 3. Perte soudaine de l'audition de moins de 90 jours.
 4. Vertiges aigus ou chroniques.
 5. Perte auditive unilatérale brusque ou débutante de moins de 90 jours.
 6. Rinne égal ou supérieur à 15 dB à 500 Hz (Hertz), 1000 Hz et 2000 Hz.
 7. Bouchon de cérumen ou corps étranger dans le conduit auditif.

8. Douleur ou gêne dans l'oreille.

- Cessez d'utiliser le générateur de son et consultez rapidement votre audioprothésiste si vous ressentez des changements dans la perception des acouphènes, de l'inconfort ou une perception interrompue de la parole pendant l'utilisation du générateur de son.
- Le réglage du volume du TSG est une fonction optionnelle utilisée pour régler le niveau sonore du son généré. Pour empêcher toute utilisation involontaire par des enfants ou des personnes présentant des capacités physiques ou intellectuelles réduites, le réglage du volume doit, s'il est activé, être configuré de façon à uniquement diminuer le niveau sonore du générateur de son.
- Les enfants ou les personnes aux capacités intellectuelles réduites doivent être surveillés par une personne responsable lorsqu'ils utilisent l'aide auditive avec TSG.



Mises en garde aux audioprothésistes à propos de la fonction Tinnitus Sound Generator

Un audioprothésiste doit conseiller à un utilisateur potentiel de générateur de son de consulter un médecin (de préférence un ORL) avant le port d'un générateur de son. Ceci en particulier si l'audioprothésiste détermine par l'enquête, l'observation réelle, l'examen ou toute autre information disponible concernant l'utilisateur potentiel, que celui-ci présente l'une des conditions suivantes :

1. Malformation congénitale ou traumatisme visible de l'oreille.
2. Drainage de l'oreille de moins de 90 jours.
3. Perte soudaine de l'audition de moins de 90 jours.
4. Vertiges aigus ou chroniques.
5. Perte auditive unilatérale brusque ou débutante de moins de 90 jours.
6. Rinne égal ou supérieur à 15 dB à 500 Hz (Hertz), 1000 Hz et 2000 Hz.

7. Bouchon de cérumen ou corps étranger dans le conduit auditif.
8. Douleur ou gêne dans l'oreille.



PRÉCAUTION : La puissance maximale du générateur de son se situe dans la plage pouvant provoquer une perte auditive, d'après la réglementation de l'OSHA. En conformité avec les recommandations du NIOSH, l'utilisateur ne doit pas utiliser le générateur de son plus de huit (8) heures par jour lorsqu'il est réglé à un niveau de 85 dB SPL ou plus. L'utilisateur ne doit pas utiliser le générateur de son plus de deux (2) heures par jour lorsqu'il est réglé à un niveau de 90 dB SPL ou plus. Le générateur de son ne doit jamais être utilisé à des niveaux gênants.

Mises en garde et précautions générales



MISE EN GARDE :

- Consultez un audioprothésiste :
 - Si vous remarquez la présence d'un corps étranger dans votre conduit auditif
 - En cas d'irritation de la peau
 - En cas d'accumulation excessive de cérumen dû au port de l'aide auditive
- Consultez également la section "Contre-indications", page 5
- Ne portez pas votre aide auditive lorsque vous êtes exposé à des radiations. Différents types de rayonnement (par exemple IRM ou scanner), peuvent affecter les réglages de votre aide auditive, entraînant un dysfonctionnement et des dommages potentiels à votre audition.
- Les autres types d'émissions (systèmes de sécurité et de surveillance, téléphones portables, équipements radio, détecteurs de métaux, etc...) ne causent aucun dommage à l'aide auditive. Ils peuvent cependant modifier brièvement la qualité sonore de votre aide auditive et peuvent créer des sons indésirables.
- N'utilisez jamais votre chargeur d'aide auditive dans des endroits où il y a des gaz explosifs, comme les mines, les gisements de pétrole ou autres, à moins que ces endroits ne soient certifiés pour l'utilisation d'aides auditives. Il peut être dangereux d'utiliser le chargeur d'aide auditive dans des endroits qui ne sont pas certifiés pour l'utilisation d'aides auditives.
- N'essayez pas de faire sécher votre aide auditive dans un four, un four à micro-ondes ou un autre appareil de chauffage. Ceci les fait fondre et peut causer des brûlures.

- Aucune modification de cet appareil n'est autorisée.

Mises en garde concernant les aides auditives puissantes

- Une aide auditive puissante peut produire un son très fort pour compenser une perte auditive sévère ou profonde. Il y a donc un risque d'endommager davantage l'audition résiduelle.
- Votre aide auditive a été personnalisée pour amplifier les sons faibles et forts en fonction de vos besoins particuliers. Si l'amplification semble trop forte ou si vous pensez que l'aide auditive fonctionne mal (par exemple, vous entendez un son déformé ou inhabituel), contactez votre audioprothésiste. Une aide auditive qui ne fonctionne pas correctement peut endommager votre audition.
- En général, l'exposition à des sons forts peut endommager votre audition. Il peut s'agir de musique forte ou d'environnements bruyants. Vous pouvez protéger au mieux votre audition en réduisant votre exposition aux sons et aux environnements bruyants ou en utilisant une protection auditive.
- À l'attention des audioprothésistes : Une attention toute particulière doit être apportée lors du choix et du réglage d'une aide auditive dont le niveau de sortie maximum peut dépasser 132 dB SPL, mesuré au coupleur 2cc conforme à la IEC 60318-5:2006. L'audition résiduelle risque d'être endommagée davantage.



PRÉCAUTION :

- Utilisez votre aide auditive selon les recommandations de votre audioprothésiste. Une utilisation incorrecte peut endommager votre audition.
- N'utilisez jamais une aide auditive endommagée. Elle peut ne pas fonctionner correctement et endommager votre audition. Elle peut également provoquer des égratignures ou des plaies dues à des bords tranchants.

- Utilisez exclusivement des consommables d'origine (filtres pare-cérumen, par exemple).
- N'utilisez que des accessoires conçus pour être utilisés avec votre aide auditive. Veuillez contacter votre audioprothésiste pour obtenir plus d'informations.
- Ne tentez pas de modifier vous-même la forme de l'aide auditive ou des accessoires. Ceci peut provoquer des réactions cutanées, des égratignures ou des plaies dues à des bords tranchants.
- Si vous disposez de deux aides auditives, elles peuvent être réglées différemment. Faites attention à ne pas les intervertir car cela pourrait endommager votre audition. Vos aides auditives sont marquées par un code couleur. Gauche = bleu. Droite = rouge.
- Si vous pensez que vous avez un objet coincé dans votre oreille, contactez votre audioprothésiste. Ces objets peuvent être nocifs et provoquer une infection de l'oreille.
- Si vous avez une plaie ou une blessure à l'endroit où votre aide auditive touche votre oreille ou votre tête, l'utilisation continue de l'aide auditive peut l'aggraver ou l'empêcher de guérir. Consultez votre audioprothésiste pour obtenir de l'aide.
- Votre aide auditive est réglée en fonction de votre audition. Ne permettez à personne d'autre d'utiliser votre aide auditive car cela peut endommager son audition.

Pour les audioprothésistes



MISE EN GARDE : Le niveau de pression acoustique développé dans les oreilles des enfants peut être considérablement plus élevé que chez les adultes. Il est recommandé d'effectuer une mesure RECD afin de garantir une cible correcte.



PRÉCAUTION : Ne changez pas la coque extérieure ou toute partie d'une aide auditive si vous n'êtes pas protégé contre les ESD (décharges électrostatiques).

Dépannage

Problème	Cause possible	Solution éventuelle
Aucun son	L'aide auditive est-elle en marche ?	Mettez-la en marche. Consultez "Mise en marche et arrêt de l'aide auditive", page 15.
	Y a-t-il une pile dans l'aide auditive ?	Insérez une nouvelle pile.
	La pile est-elle toujours bonne ?	Remplacez-la par une pile neuve.
	Y a-t-il un excès de cérumen dans votre oreille ?	Consultez votre médecin.
Le son est-il déformé ou faible ?	L'aide auditive a-t-elle été exposée à l'humidité ?	Utilisez un dessiccateur (kit de séchage).
	La pile est-elle encrassée ?	Nettoyez-la ou remplacez-la.
	Pile/batterie vide	Remplacez-la par une pile neuve.
La pile/batterie se vide très rapidement	Avez-vous laissé votre aide auditive en marche pendant longtemps ?	Arrêtez toujours vos aides auditives quand vous ne les utilisez pas, par exemple la nuit.
	La pile est-elle périmée ?	Vérifiez la date sur l'emballage de la pile.

Mises en garde aux audioprothésistes (États-Unis uniquement)

Attentes concernant l'aide auditive

- Une aide auditive ne permet pas de retrouver une audition normale et n'empêchera pas une perte auditive résultant de causes organiques.
- Une utilisation régulière de l'aide auditive est recommandée. Dans la plupart des cas, une utilisation aléatoire ne permet pas d'obtenir les avantages escomptés.
- L'utilisation de l'aide auditive n'est qu'une partie de la rééducation auditive et peut devoir être complétée par une formation auditive et l'apprentissage de la lecture labiale.

Mises en garde aux audioprothésistes

Un audioprothésiste doit conseiller à un utilisateur potentiel de consulter rapidement un médecin (de préférence un ORL) avant de proposer une aide auditive. Ceci en particulier si l'audioprothésiste détermine par l'enquête, l'observation réelle, l'examen ou toute autre information disponible concernant l'utilisateur potentiel, que celui-ci présente l'une des conditions suivantes :

1. Malformation congénitale ou traumatisme visible de l'oreille.
2. Drainage de l'oreille de moins de 90 jours.
3. Perte soudaine de l'audition de moins de 90 jours.
4. Vertiges aigus ou chroniques.
5. Perte auditive unilatérale brusque ou débutante de moins de 90 jours.

6. Rinne égal ou supérieur à 15 dB à 500 Hz (Hertz), 1000 Hz et 2000 Hz.
7. Bouchon de cérumen ou corps étranger dans le conduit auditif.
8. Douleur ou gêne dans l'oreille.



Avertissement important pour les utilisateurs d'aide auditive

Les bonnes pratiques de santé exigent qu'une personne avec une perte auditive passe une évaluation médicale avec un médecin (de préférence spécialiste de l'oreille) avant d'acheter une aide auditive. Les médecins spécialisés dans les pathologies de l'oreille sont appelés otolaryngologistes, otologistes ou oto-rhino-laryngologistes (ORL). Le but de l'évaluation médicale est de s'assurer que toutes les conditions médicalement traitables qui peuvent affecter l'audition sont identifiées et traitées avant l'achat d'une aide auditive.

Après l'examen médical, le médecin vous fournira une attestation écrite indiquant que votre perte auditive a été évaluée médicalement et que vous pouvez être considéré(e) comme candidat(e) pour l'utilisation d'une aide auditive. Le médecin vous conseillera un audioprothésiste ou un distributeur d'aides auditives pour effectuer un test de l'aide auditive.

L'audioprothésiste ou le distributeur d'aides auditives effectuera une évaluation de l'aide auditive pour évaluer votre capacité à entendre avec et sans aide auditive. Ce test permettra à l'audioprothésiste ou au distributeur de sélectionner et régler une aide auditive correspondant à vos besoins.

Si vous avez des doutes sur votre capacité à vous adapter à l'amplification, vous devez vous renseigner sur la possibilité d'un essai en location ou d'un programme avec option d'achat. De nombreux distributeurs d'aides auditives offrent désormais des programmes qui vous permettent de porter une aide auditive pendant un certain temps, pour un montant nominal, après quoi vous pouvez décider si vous achetez ou non l'aide auditive.

Les lois fédérales limitent la vente d'aides auditives aux personnes qui ont effectué un examen médical avec un médecin. Les lois fédérales autorisent un adulte parfaitement informé à signer une déclaration de renonciation déclinant l'examen médical pour des motifs personnels ou religieux qui empêchent la consultation d'un médecin. Le recours à une telle renonciation n'est pas dans le meilleur intérêt de votre santé et son utilisation est fortement découragée.



Enfants avec perte auditive

En plus de consulter un médecin pour effectuer un examen médical, les enfants présentant une perte auditive doivent être dirigés vers un audioprothésiste pour une évaluation et une rééducation, car les pertes auditives peuvent causer un problème de développement linguistique, éducationnel et social de l'enfant. Un audioprothésiste est qualifié, de par sa formation et son expérience, pour aider dans l'évaluation et la rééducation d'un enfant présentant une perte auditive.

Informations légales

Garanties et réparations

Toutes les aides auditives du fabricant sont couvertes par une garantie internationale en cas de défaut de fabrication ou de matériel, comme indiqué dans la documentation de garantie applicable. Dans sa politique de service, le fabricant s'engage à garantir un fonctionnement au moins équivalent à l'aide auditive d'origine. En tant que signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, le fabricant s'engage à agir en conformité avec des pratiques respectueuses de l'environnement. Les aides auditives pourront donc, à la discrétion du fabricant, être remplacées par de nouveaux produits ou par des produits fabriqués à partir de pièces neuves ou de pièces recyclées, ou encore réparées à l'aide de pièces neuves ou remises à neuf. La durée de garantie des aides auditives est indiquée sur la carte de garantie remise par votre audioprothésiste.

Si une aide auditive doit être réparée, contactez votre audioprothésiste.

Si une aide auditive présente un dysfonctionnement, elle doit être réparée par un technicien agréé. N'ouvrez jamais la coque d'une aide auditive, cela annulerait la garantie.

Informations sur les températures

Les aides auditives sont soumises à de nombreux tests de température et d'essais en chaleur humide entre -25 °C (-13 °F) et +70 °C (+158 °F) selon des exigences internes et les standards du marché.

Lors du transport ou du stockage, la température ne doit pas excéder les valeurs limites de +5 °C (+41 °F) à +40 °C (104 °F), à une humidité relative comprise entre 15% et 90%, sans condensation, mais ne nécessitant pas une pression partielle de vapeur d'eau supérieure à 50 hPa. Une pression atmosphérique comprise entre 700 hPa et 1060 hPa est recommandée.



PRÉCAUTION : Pendant l'utilisation, votre aide auditive peut atteindre des températures allant jusqu'à 43 °C (109 °F).

Lors du transport ou du stockage, la température ne doit pas excéder les valeurs limites de :

- -25 °C (-13 °F) à +5 °C (41 °F)
- +5 °C (41 °F) à +35 °C (95 °F) à taux d'humidité relative jusqu'à 90 %, sans condensation
- >+35 °C (95 °F) à +70 °C (158 °F) à une pression de vapeur d'eau allant jusqu'à 50 hPa.

Temps de préchauffage : 5 minutes.

Temps de refroidissement : 5 minutes.

Durée de vie prévue

La durée de vie prévue du produit lorsqu'il est utilisé comme prévu est de :

Produit	Durée de vie
Aide auditive	5 ans

Déclaration

Cet appareil est conforme à la section 15 du règlement FCC et au règlement ISED. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes :

1. Cet appareil ne doit pas générer d'interférences nuisibles.
2. Cet appareil doit accepter toute interférence, y compris celle provoquant un fonctionnement indésirable.



REMARQUE : Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites imposées aux appareils numériques de classe B, conformément à la section 15 du règlement FCC et au règlement ISED. Ces limites sont destinées à garantir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles au sein des installations domestiques. Cet équipement génère, utilise et peut émettre des ondes radio. Par conséquent, s'il n'est pas installé et utilisé selon les instructions, il est susceptible de provoquer des interférences nuisibles aux communications radio.

Il est toutefois impossible de garantir l'absence d'interférence pour une installation particulière. Si l'équipement génère des interférences nuisant à la réception de programmes radio ou de télévision, vous pouvez tenter d'y remédier en appliquant l'une des méthodes suivantes :

- Réorientez ou déplacez l'antenne réceptrice
- Éloignez l'équipement du récepteur
- Branchez l'équipement sur une prise ou un circuit différent de celui sur lequel est branché le récepteur
- Contactez le revendeur ou un technicien radio/TV qualifié.

Toute modification peut annuler le droit à l'utilisateur d'utiliser cet équipement.

Cet appareil respecte les conditions réglementaires suivantes

- Union Européenne : L'appareil est conforme aux exigences générales de sécurité et de performance de l'Annexe I du Règlement UE sur les dispositifs médicaux 2017/745 (RDM).
- Le texte intégral de la déclaration de conformité de l'UE est disponible à l'adresse suivante : www.declarations.resound.com.
- Aux États-Unis : FCC Chapitre 47 CFR, section 15, paragraphe B .
- Canada : ces aides auditives sont certifiées selon le règlement ISED.
- Pour les autres exigences réglementaires internationales, veuillez vous référer aux exigences réglementaires du pays concerné.

Désignations

Les informations de ce mode d'emploi s'appliquent aux types d'aides auditives suivants :

CAI10.

Modèles disponibles

Les aides auditives intra-auriculaires CIC de type **CAI10**, avec pile zinc-air, sont disponibles dans les modèles suivants :

RT9CIC-LP, RT7CIC-LP, RT5CIC-LP
RT9CIC-MP, RT7CIC-MP, RT5CIC-MP
RT9CIC-HP, RT7CIC-HP, RT5CIC-HP

Données techniques

Modèle d'aide auditive	Niveau de sortie maximum
Modèles avec écouteur LP	114 dB SPL (typique)
Modèles avec écouteur MP	116 dB SPL (typique)
Modèles avec écouteur HP	121 dB SPL (typique)

Consommation (repos/actif) :	Écouteur LP	Écouteur MP	Écouteur HP
	0.53 / 0.73 mA	0.52 / 0.87 mA	0.54 / 0.75 mA

Données conformes aux normes IEC 60118-0 Edition 3.0 2015-06, IEC 60118-7:2005 et ANSI S3.22-2014.

Pour obtenir plus de données techniques en conformité avec IEC 60118-0 Edition 3.0 2015-06, IEC 60118-7:2005 et ANSI S3.22-2014, veuillez consulter la fiche technique de vos aides auditives.

Informations supplémentaires

Copyright

© 2022 GN Hearing A/S. Tous droits réservés. ReSound est une marque déposée de GN Hearing A/S.

Remarques

Remarques

Fabricant selon le règlement européen relatif
aux dispositifs médicaux 2017/745 :



GN ReSound A/S
Lautrupbjerg 7
DK-2750 Ballerup
Danemark
resound.com
N° CVR 55082715

Contacts locaux :

France
GN Hearing SAS
Zone Silic – Bâtiment Liège
1 place des États-Unis
FR-94150 Rungis
Tél. : +33 (0)1 75 37 70 00
info@gnhearing.fr
resound.fr

Suisse
GN Hearing Switzerland AG
Seestrasse 353
8038 Zürich
Tél.: +41 44 722 91 11
info@gnresound.ch
resound.ch

Belgique
GN Hearing Benelux BV
Postbus 85
NL-6930 AB Westervoort
Tél: + 32 (0)2 513 55 91
info@gnresound.be
resound.com



Tout incident grave survenu en relation avec le dispositif doit être signalé au fabricant légal GN ReSound A/S et à l'autorité compétente de l'État membre de l'UE dans lequel l'utilisateur et/ou le patient est établi.

0297